

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GF GLOBAL MEGATRENDS

ISIN: FR0007057070

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du fonds consiste en la maximisation du capital, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant l'investissement dans des fonds d'actions qui bénéficient de tendances mondiales et d'évolutions structurelles au niveau économique, social, démographique, technologique, réglementaire et environnemental (fonds thématiques). La recherche de cet objectif s'effectuera à travers une politique active d'allocation d'actifs et de sélection d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement, dans le but de dégager une performance nette de frais de gestion supérieure à celle mesurée par l'indices suivant : 100 % MSCI All Country World Index (dividendes nets réinvestis - en dollar converti en euro).

Le FCP est exposé de 75 % à 100 % aux marchés des actions internationales et jusqu'à 25 % aux marchés monétaires et accessoirement aux marchés de taux internationaux, de tous types d'émetteurs, de toutes zones géographiques et toutes notations.

Les principales zones géographiques d'investissement seront : les Etats-Unis, l'Union Européenne, et l'Asie.

Le FCP, qui est de classification « Actions internationales », est investi jusqu'à 100 % de son actif net (ou jusqu'à 110 % de l'actif net en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale français, ou en OPCVM européens, et jusqu'à 30 % de son actif en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par le Code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement, dont la gestion pourra être soit active, soit indicielle, seront sélectionnés selon des critères quantitatifs (encours, performances,...) et qualitatifs (stabilité des équipes, processus décisionnel d'investissement,...).

Le FCP pourra investir :

- en OPCVM, FIA et fonds d'investissement investis en actions de toutes capitalisations boursières, de tous secteurs, et de style de gestion indifférents (valeur de croissance / de rendement).
- à hauteur de 30 % maximum de l'actif en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les petites capitalisations.
- à hauteur de 30 % maximum de l'actif en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents.
- en OPCVM, FIA et fonds d'investissement monétaires principalement investis en titres de créances négociables, produits monétaires ou assimilés et en obligations de courte duration.

Le FCP a la possibilité d'acheter ou de souscrire des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou une société affiliée.

Le degré maximum d'exposition au risque de change est de 100 %.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture des risques actions et change, et/ou à titre d'exposition au risque actions, dans la limite de 100 % de l'actif.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 14 heures, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant. La valeur liquidative est calculée et publiée en J+2 (J étant la date de valeur liquidative).

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son investissement sur les marchés actions internationaux.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,69 % de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **décembre 2021**.

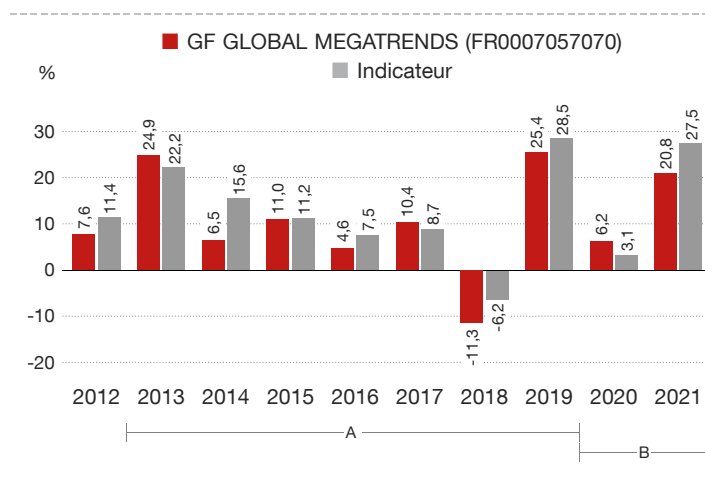
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GF GLOBAL MEGATRENDS a été créé en 2001.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

Le 17 décembre 2020 ; le FCP a changé de dénomination pour devenir GF GLOBAL MEGATRENDS.

A L'indicateur de référence a été modifié le 1er février 2013 : L'indice composite MSCI World a été remplacé par l'indice composite 50 % MSCI Europe, 40 % MSCI USA et 10 % MSCI Japan. Les indices sont en dollar converti en euro et calculés dividendes nets réinvestis depuis cette date.

B L'indicateur de référence a été modifié le 17 décembre 2020 : l'indice composite 50 % MSCI Europe, 40 % MSCI USA et 10 % MSCI Japan a été remplacé par l'indice 100 % MSCI All Country World Index (MSCI ACWI) (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro).

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site www.generali-invest.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2022.